



La miellerie collective du Pays Nantais

LE CONTEXTE

L'abeille est apparue sur Terre il y a près de 100 millions d'années.

Elle participe à la **pollinisation de près de 170 000 espèces de plantes**. Si les abeilles venaient à disparaître on considère qu'environ 40 000 espèces à fleurs seraient en déclin. L'efficacité pollinisatrice des abeilles est redoutable du fait de leur organisation. On estime qu'une colonie peut visiter en une journée plusieurs millions de fleurs. Par son activité pollinisatrice l'abeille vient au troisième rang des animaux domestiques les plus utiles des plantes.



Mais aujourd'hui, l'abeille est considérée comme étant en voie de disparition pour les raisons suivantes :

l'usage intensif de produits phytopharmaceutiques

qui **intoxiquent** les abeilles et **affaiblissent** leurs défenses immunitaires, favorisant ainsi les infections parasitaires, notamment par le redoutable varroa, porteur de virus

l'apparition de nouveaux et terribles prédateurs

comme le **frelon asiatique**, le **varroa** et bientôt le **Aethina Tumida**

l'absence de biodiversité

la monoculture limite l'apport de nectars variés et sains

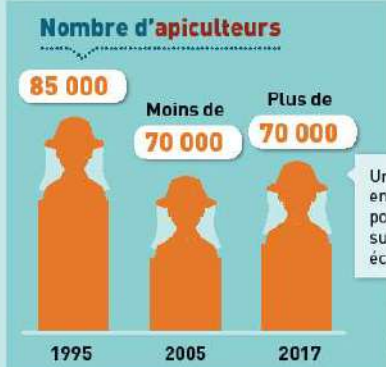
le réchauffement climatique

avec des printemps et des étés plus longs et plus chauds

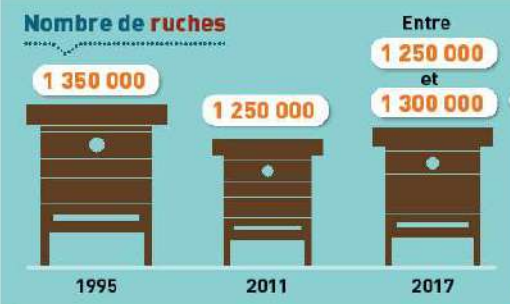


L'apiculture en France

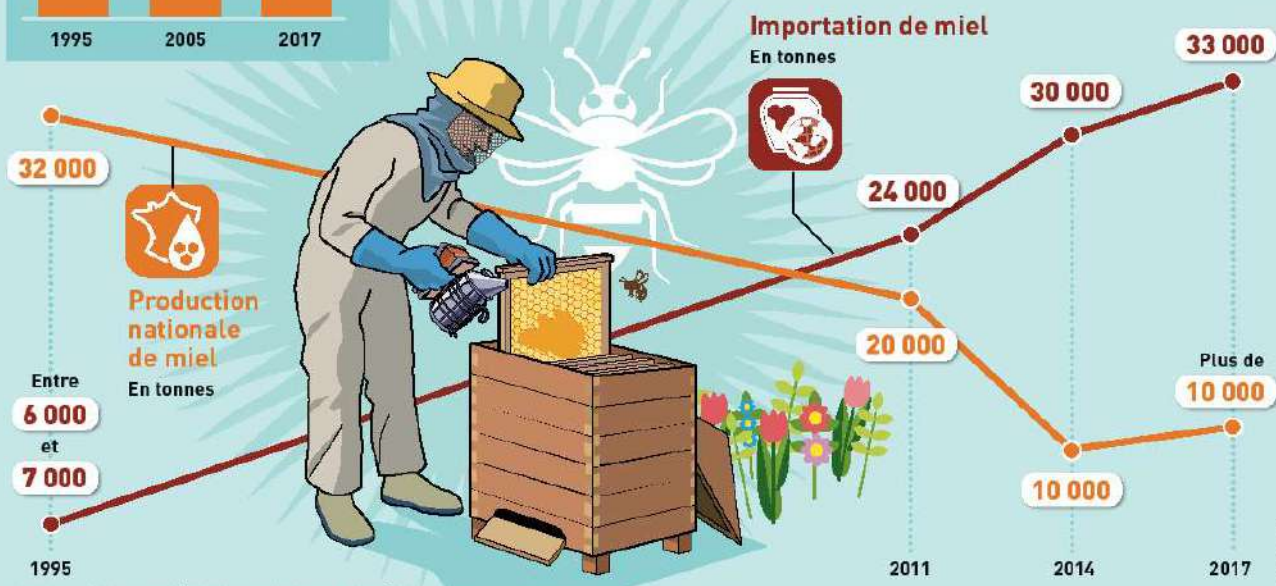
→ L'APICULTURE EN FRANCE



Un chiffre en hausse en raison de l'engouement pour l'apiculture et de la suractivité des ruchers écoles.



Malgré la grande mortalité, les apiculteurs reconstituent chaque année une grande partie de leurs colonies d'abeilles pour pérenniser les ruchers.



Sources : Unaf, ministère de l'Agriculture, enquête Gem.

UN POIDS POUR LES ABEILLES MAIS AUSSI POUR LES APICULTEURS

Près de 30 % des ruches ont été décimées en 2017. Pour certains apiculteurs, ce sont même près de 95% de pertes constatées.

Outre le fort impact que cela représente sur la biodiversité, la baisse de la production vient peser aussi sur les apiculteurs.

L'apiculteur devient tiraillé entre :

- palier le **fort taux de mortalité des colonies**, et renouveler annuellement tout ou partie du cheptel,
- être en phase avec la **réglementation européenne** en vigueur et continuellement en évolution – impliquant des frais de mise aux normes coûteux,
- proposer un **produit de qualité** à un prix économique « viable »,
- subir les **importations de miels étrangers** qui sont souvent altérés par filtration et/ou coupage au sirop de sucre.



La nouvelle miellerie

POURQUOI UNE NOUVELLE MIELLERIE ?

Ce projet de future miellerie collective répond aux contraintes associées au secteur de l'apiculteur de nos jours en proposant :

- 🍯 une aide matérielle aux apiculteurs, qu'ils soient professionnels ou amateurs, avec un équipement de haute qualité afin de travailler dans des conditions optimales et suivant les normes européennes en vigueur,
- 🍯 une mutualisation du matériel d'extraction, de conditionnement, de stockage, d'insémination artificielle – et ainsi réduire le poids de l'investissement pour chaque apiculteur,
- 🍯 un lieu de travail organisé en développant la notion de marche en avant,
- 🍯 en créant un réseau de partage et de formation sur les pratiques associées à l'apiculture,



Cette miellerie collective, aux normes sanitaires européennes, à destination des apiculteurs professionnels, pluri professionnels et amateurs, est l'une des premières de France.

Il s'agit véritablement de mettre en place une « vitrine » de l'apiculture, en croissance actuellement, et d'un support de formation, aussi bien pour les élèves que pour des adultes, avec un rayonnement au-delà des frontières de la région des Pays de la Loire.

Le CETA44 voit entre autres dans ce projet une aide au démarrage de jeunes apiculteurs, en favorisant l'entraide et la solidarité.



Pour un apiculteur, la création d'une miellerie représente un coût de construction et d'équipement autour de 150 k€ (base 250 ruches). Sans compter les charges de fonctionnement annuelles et les taxes / impositions associées, cela représente un coût considérable– au final, **pour une faible utilisation annuelle qui peut varier entre 14 à 20 jours.**

En tenant compte du renouvellement annuel des cheptels, du fait du fort taux de mortalités ces dernières années, **le CETA44 apportant une solution de mutualisation de matériel permet aux apiculteurs de se focaliser sur prioritairement leurs dépenses sur leurs cheptels.**



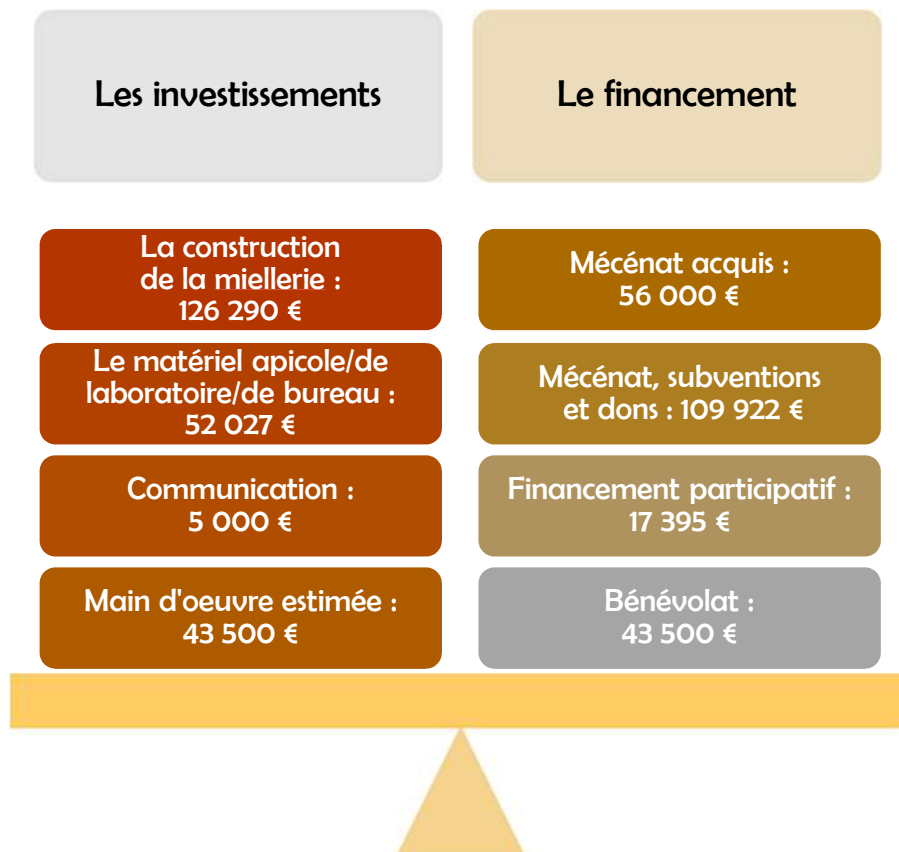
Le rucher de sauvegarde

POURQUOI UN RUCHER DE SAUVEGARDE ?

Aujourd'hui, l'abeille noire ne représenterait que 10% de la population des abeilles mellifères en France.

Une quinzaine de conservatoires s'est déjà engagée dans la préservation de cette espèce. Afin de **réintroduire l'abeille noire** en Loire-Atlantique, et **en lien avec le conservatoire d'Ouessant**, le CETA souhaite lui aussi participer à la protection de l'espèce *Apis mellifica mellifera*. Ainsi, des **reines d'Ouessant seront implantées au rucher sauvegarde** attendant la miellerie. Un labo permettra, en complément, d'élever des reines de souche ouessantine.

LE FINANCEMENT DE LA MIELLERIE



Il est à noter que :

- **La main d'œuvre est compensée par la part de bénévolat**, estimée à 43 500 € et axé sur le démontage et sur le remontage du chalet (soit près de 19% du projet)
- **Le matériel de l'actuelle miellerie** sera repris dans la nouvelle miellerie collective, pour une valeur globale de 40 000 €.

